

Étaient présents :

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Denis VIMENEY.

Étaient absents excusés :

Aude DELPEYROU – Nicole DUCHESNE – Patrick TAUZIN.

Secrétaire de séance :

Gaëlle DELPRAT.

Le Maire propose au Conseil avant d'ouvrir la séance de réaffirmer par une minute de silence l'engagement des élus pour la liberté de conscience, de croyance et d'expression, contre toute forme de haine et de rejet de l'autre, à la suite de la tuerie de Charlie Hebdo. Les élus sont conscients du rôle important qu'ils doivent jouer dans la défense du « vivre ensemble » et des valeurs de notre république.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 4 décembre 2014.

CONVENTION AVEC GrDF POUR L'INSTALLATION D'UN CONCENTRATEUR SUR LE TOIT DE L'ÉGLISE

GrDF, propriétaire et gestionnaire du réseau de distribution de gaz, va mettre en place chez tous ses clients un nouveau compteur « communicant » permettant un relevé automatique, un suivi continu de la consommation et donc une facturation réelle et régulière. Pour cela il est nécessaire d'installer sur un point haut un concentrateur qui recevra et transmettra les relevés. Il s'agit d'une antenne multidirectionnelle de type fouet d'un mètre de long avec un modem de dimension restreinte (25 cm x 8 cm x 6 cm). Le Conseil donne son accord sur l'implantation de cet équipement discret sur le toit de l'église et autorise le Maire à signer la convention correspondante d'une durée de 20 ans avec redevance annuelle de 50 €.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire rappelle l'importance de ce dossier car le POS de la Commune va être rapidement caduc si la CDC n'engage pas l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Pour ce faire les communes doivent lui transférer cette compétence essentielle pour le développement des territoires communaux mais aussi intercommunaux en lien avec le SCOT. Ce PLUi comprend plusieurs étapes (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'orientation et d'objectifs) et il faut rapidement lancer la procédure. Un gros travail d'élaboration collective sera nécessaire et il conviendra de trouver un mode de fonctionnement respectant les volontés communales ainsi que les

spécificités de chaque commune dans une cohérence globale, ce qui s'annonce être un exercice long (3 ans) et complexe. Cette élaboration est à distinguer de la question de l'instruction des autorisations d'urbanisme qui se pose rapidement en 2015 et pour laquelle des contacts sont en cours avec le SDEEG (garantie de maîtrise publique et sécurisation juridique). Ce désengagement de l'État (arrêt de l'aide de la DDTM) va avoir un coût pour la Commune que la Commune ne pourra financer que par la fiscalité (taxe d'aménagement et/ou impôts locaux). Le Conseil maintient le séminaire prévu sur l'historique de l'urbanisation et du développement de la Commune le samedi 10 janvier de 9h à 12h, présentation et réflexion indispensables à une meilleure appréhension des enjeux du PLUi. Le Conseil décide à l'unanimité du transfert à la CDC de la compétence pour l'élaboration des documents d'urbanisme et approuve les modifications des statuts de la CDC en conséquence.

ACTION DU 22 JANVIER 2015

Les transferts de charges et réduction des dotations des Communes les placent dans des situations financières difficiles à la limite du supportable et de la faillite. Les organisations d'élus ont réagi à cet effet « ciseaux » sur les finances communales alors que la seule variable d'ajustement dont disposent les communes est de jouer sur la fiscalité des habitants. Pour attirer l'attention de la population, expliquer les raisons de cette situations, les effets induits et les choix que les élus vont devoir faire, une journée d'action a été proposée pour le jeudi 22 janvier. Après discussion le Conseil donne son accord sur une fermeture symbolique de la Mairie ce jour là de 14h à 15h avec présence d'élus et conférence de presse, le Maire allant participer ensuite à la manifestation devant la Préfecture de Gironde demandant une audience au Préfet. À cette occasion le Conseil décide d'impliquer le plus possible la population dans la réflexion autour de l'élaboration du budget 2015 par une réunion publique, par un partage des choix et impliquer le plus possible de personnes dans le refus d'accepter l'austérité qui nous est imposée et qui fait des élus « ceux qui tranchent dans le vif ».

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

La procédure comptable permet au Maire de payer les dépenses courantes de fonctionnement par douzième de ce qui était prévu l'année précédente pour permettre à la commune de fonctionner normalement avant le vote du budget (mars – avril). Pour ce qui est des dépenses d'investissement il faut une décision précise du Conseil qui détaille les dépenses que le Maire peut liquider dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente. Le Conseil décide donc une ouverture anticipée des crédits suivants :

Article 21312 travaux de l'école	180.000 €
Article 2151 réseau de voirie	14.000 €
Article 21571 matériel roulant	4.000 €
Article 2183 matériel informatique	2.000 €

Il procède de la même façon pour le budget annexe du service assainissement :

Article 21532 escalier station sous vide	6.000 €
--	---------

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

- ✓ COMMISSION DU CCAS sur le Moulin de Louvie Juzon : meilleure communication et ouverture des critères pour remplir davantage la maison familiale – mise aux normes d’accessibilité d’ici 2017 – collaboration avec la structure touristique d’Izeste et le Secours Populaire.
- ✓ FUSION DES SYNDICATS DES EAUX DU SUD GIRONDE : Denis VIMENEY a participé à la dernière réunion et a été étonné de la réaction de certains élus qui remettent en cause des décisions déjà prises collectivement alors que les syndicats et les communes doivent régler les détails de cette fusion d’ici le 31 décembre 2015.
- ✓ SERVICE ASSAINISSEMENT DE St PIERRE D’AURILLAC : du fait du report d’un an de cette fusion, la procédure de fin de contrat d’affermage et la négociation d’un nouveau contrat pour le 1er janvier 2016 sera portée entièrement par la Commune. Pour ce faire une rencontre a eu lieu avec les services du Conseil Général et le Conseil mandate le Maire pour solliciter du Président une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage compte tenu de la complexité de cette procédure et des enjeux.
- ✓ REPAS DES AINÉS : un habitant a écrit au Maire pour regretter que l’âge des invités ait été repoussé à 66 ans. Il est rappelé que l’évolution de la société avait déjà amené les Municipalités précédentes à passer de 60 ans à 65 ans progressivement. La décision d’augmenter le critère de gratuité d’un an en 2015 a été discutée mais compte tenu des délais d’organisation n’a pas été examinée en détail alors qu’elle fait partie de la cohérence des décisions budgétaires pour faire face aux difficultés des communes (Cf. plus haut). Ce débat a déjà eu lieu aux précédents mandats et revient régulièrement, les questions posées étant de réduire la quantité/qualité du repas et/ou de fixer une participation financière des bénéficiaires et/ou de passer directement à 70 ans... Les élus souhaitent maintenir ce moment convivial pour nos aînés, ils s’impliquent personnellement dans son organisation et payent individuellement leur repas afin d’alléger le plus possible les frais importants qu’il induit.
- ✓ COPIL ÉCOPASTORALISME : un recensement des parcelles utilisables en bord de Garonne et sur le lagunage naturel a été fait et les propriétaires privés concernés recevront un courrier explicatif. La prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce projet aura lieu le lundi 9 mars 2015 à 19h.
- ✓ DÉLÉGATION DE TUBAS : une délégation de 6 personnes dont une femme vient du 4 au 8 février et sera reçue en Mairie pour la signature de la convention triennale le mercredi soir, le jeudi étant réservé à une réunion avec l’agence de l’eau à Toulouse, la journée du vendredi au travail technique sur l’action et le vendredi soir la délégation sera reçue à Fargues.

L’ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.